

Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine-Maritime  
71 rue Jules Siegfried  
76600 Le Havre  
[jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

Monsieur Edouard PHILIPPE  
Président de la Communauté Urbaine  
Le Havre Seine Métropole  
19 rue Georges Braque CS70854  
76600 Le Havre

Le Havre, le 19 mai 2026.

**Objet : Pratique du motocross sur l'agglomération havraise**

Monsieur le Président,

En l'absence de terrain officiellement dédié sur l'agglomération havraise, le motocross se pratique fréquemment de manière sauvage sur des espaces non autorisés et souvent inadaptés, sur la zone industrielle et portuaire, dans des bois comme celui du Colmoulins entre Montivilliers et Harfleur, ou encore sur des chemins de randonnées comme celui qui relie le Mont-Cabert au Chemin Vert entre Harfleur et Gonfreville l'Orcher, pour ne citer que les lieux repérés comme des « spots » de motocross sur ma circonscription.


Cette situation potentiellement dangereuse pour les pratiquants et les usagers se trouvant sur ces espaces, est fréquemment dénoncée par les maires, les associations de motards et les riverains concernés. Des signalements remontent dans les cellules de veilles prévention/sécurité et sont souvent assimilés - à tort ou à raison cela dépend des situations -, à des pratiques dites de rodéo-urbains.

Si la pratique du motocross pose ainsi problème sur notre agglomération, je pense qu'elle est, au moins en partie, le résultat d'une absence de réponse institutionnelle face à la réalité d'un besoin exprimé qui ne date pas d'hier. D'autant plus que les terrains autorisés et dûment aménagés à cet effet sont éloignés de notre agglomération (Courseulles-sur-Mer, Londinières, Saint-Valérie-en-Caux, Elbeuf-sur-Andelles, Gaillefontaine, Port-Jérôme-sur-Seine).

Aussi, je souhaiterais savoir si les réflexions engagées au sein de la CODAH pour la création d'un circuit de motocross il y a quelques années, ont été reprises depuis par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, l'extension géographique sur 54 communes du nouvel établissement public de coopération intercommunale pouvant d'ailleurs constituer un facteur facilitateur pour identifier un futur terrain approprié à la pratique du motocross.

Et, le cas échéant, j'aimerais connaître l'état d'avancement de ces réflexions.

Dans ces attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

  
Jean-Paul LECOQ